

# Registre de concertation du public

Concertation préalable à : l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme  
(P.L.U)

Phase 1 - Diagnostic Territorial.

Phase 2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Phase 3 - Projets de zonage et de règlement

En exécution de la délibération du <sup>(1)</sup> Conseil municipal exerçant la compétence générale  
du POS en vue d'élaborer le P.L.U  
en date du 29/04/2010.

je soussigné(e) <sup>(2)</sup> M<sup>r</sup> Christian Chasson, Maire de la commune de Eabannes

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Eabannes, le 26/06/2015

signature

Le Maire  
**Christian CHASSON**

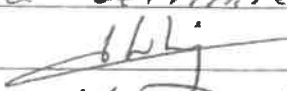


(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

# OBSERVATIONS DU PUBLIC


M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> PHILIP René 366 chemin s<sup>t</sup> Roch Cabanès. 13440

Nous souhaiterions une extension de la zone constructible concernant les parcelles n<sup>o</sup> 362. 266. 1270 celles-ci joustant la zone constructible délimitée par le chemin dit de s<sup>t</sup> Roch. 

- Madame et Monsieur P. Collet Jean "LE Piquillon" R<sup>f</sup> de Troues CABANÈS. En regard avec le permis de construire dont bénéficie la Parcelle n<sup>o</sup> 974 Section D de Cabanès, mais ne correspondant point au style de votre demeure dont l'environnement demande un rendu ainsi conséquent correspondant à sa qualité.

- Ton épouse et moi-même demandons depuis fort longtemps un transfert de droit acquis (974 lots D) sur les parcelles n<sup>o</sup> 933. 938 Section D, à l'heure actuelle non constructibles; celles-ci étant situées à 15 mètres à peine de <sup>de</sup> 974 lots D.

- Compte tenu que pour la construction de votre demeure, ne demandons aucune aide financière de quiconque, en votre âge n'euven, droit à aucun financement, la vente de parcelles n<sup>o</sup> 933. 938 Section D, nous adresser à subvenir aux besoins financiers de travaux de rénovation de votre ~~Projet~~ demeure.

- Par Monsieur René 

Monsieur Denis PAULEAU  
Route du Mas de la Brume  
13810 EYGALIERES

Référence de la mairie : n°2014-44  
Affaire suivie par Madame Josiane Pagliero

Nos références : terrain commune de Cabannes  
E1494 – E1446 – E1444 – E659 – E660 – lieu-dit la rolette.

Le 3 décembre 2015

A l'attention de Monsieur Le Maire de Cabannes, Monsieur Christian CHASSON.

Monsieur Le Maire,

Je fais suite à l'appel téléphonique de ce jour que mon fils Joël a eu avec Madame Pagliero.

Dans le cadre de la concertation des services de l'Etat pour l'élaboration du PPRI que doit promulguer prochainement Monsieur le Préfet ainsi que dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU de la commune de Cabannes entrepris par vos soins et ceux du conseil municipal, je souhaite vous faire part dès à présent de ma demande de rendre "constructible" mon terrain référencé E1494(0a 83)-E1446(0a 36)-E1444(22a 75)-E659(14a 00)-E660(3a 25) lieu-dit la rolette.

En effet, comme vous le savez ainsi que Madame Pagliero, les techniciens de l'Etat chargés d'établir le PPRI ont modifié " l'aléa modéré" de mon terrain en "aléa exceptionnel" suite à la fourniture par mes soins d'un relevé topographique qui a établi que les courbes de niveau était très supérieures aux 2 cotes de référence établies par l'Etat.

Par ailleurs, comme je vous l'indiquais en juillet 2014, mon terrain constitue clairement une « dent creuse » en zone urbanisée. Il est encerclé par l'ensemble des habitations (de type maisons individuelles) des terrains situés au sud, à l'ouest et au nord.

Les courbes de niveaux de mon terrain font parties des plus élevées de la commune de Cabannes.

Par ailleurs, mon terrain bénéficie d'une desserte suffisante par le biais d'une voie communale (Chemin du Devens) qui le borde sur toute sa longueur ouest.

Il dispose de son propre chemin de desserte intérieure (dont quatre habitations situées au sud en bénéficient pour leur accès).

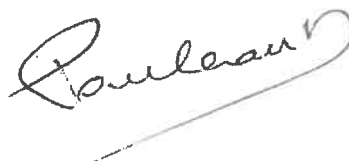
Mon terrain est desservi par les réseaux souterrains d'eau de ville, de France Télécom, d'EDF et de GDF. Ces réseaux sont situés sur le terrain même et desservent déjà en eau de ville, électricité, téléphone et gaz de ville (!) les 4 maisons situées en mitoyenneté sud.

Actuellement classé agricole, je souhaiterais donc, pour toutes les raisons listées ci-dessus, qu'il soit requalifié en terrain "constructible" pour y édifier des constructions de types "maisons individuelles" dont il est entouré :

Je vous remercie vivement pour l'attention et le suivi que vous voudrez bien porter à ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Denis PAULEAU



Doléance formulée par Mme. SABATIER Mireille  
Domiciliée : 1240, chemin Saint-Henri  
route de Cavailon - 13440 CABANNES  
e-mail : [mireille.sabatier@gmail.com](mailto:mireille.sabatier@gmail.com)  
J 06.72.12.11.25

**Objet** : Je suis propriétaire des parcelles E 619 (superficie : 1.535 m<sup>2</sup>) et E 997 (superficie : 727 m<sup>2</sup>) sises : chemin du Mas de l'Air - quartier de la Nation, d'une superficie globale de 2.262 m<sup>2</sup>, classées en zone NAA autorisant une surface constructible de 1500 m<sup>2</sup> conformément au P.O.S approuvé par la Préfecture en date du 18.12.2000.

Dans le cadre d'un règlement de succession, j'avais procédé à la mise en vente de ces parcelles pour lesquelles deux acheteurs potentiels s'étaient manifestés.

Or, la modification du règlement du P.O.S en date du 24.07.2009, ayant augmenté les surfaces constructibles de la zone NAA à 5000 m<sup>2</sup> au lieu des 1500 m<sup>2</sup>, a eu pour conséquence d'anéantir mon projet de vente.

De ce fait, face à des impératifs financiers urgents, j'ai été contrainte de vendre mon habitation principale et de trouver, dans les plus brefs délais, la location d'un logement pour lequel je m'acquitte d'un loyer mensuel de 700 € depuis maintenant 5 ans.

Alors que, si j'avais pu réaliser comme prévu la vente de ces deux parcelles, j'aurais pu conserver mon habitation.

**MON SOUHAIT** : Ces parcelles étant enclavées entre les lotissements « LE MAZET » et « CAMPAGNE EOLE », je souhaite vivement que dans le cadre de l'élaboration du futur P.L.U, elles soient reclassées en zone URBAINE, afin de réparer le préjudice qui m'a été causé.

CABANNES, le 10 décembre 2015



Mme. SABATIER Mireille



cc

Madame, Monsieur,

Je m'appelle André Guyot, je suis  
né à Cabannes Rue des écoles -  
Étant moi-même paysan je comprends  
votre souhait de conserver le plus possible  
de terres agricoles.

Je suis à la retraite et en mauvaise  
santé et il me reste une parcelle au  
chemin du Réal de 1 Hectare et demi et  
qui tranche le Village - le Vatican -

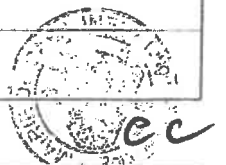
De l'autre côté la Rocade ferme la  
Marche à Boom

J'estime que dans mon cas ce coin de  
Cabannes où il reste quelques parcelles  
seraient bien venues en passant Urbaine  
me donnant une aide à ma maigre  
retraite, si je pouvais le vendre  
Constructible.

Je vous remercie de m'avoir lu et  
je l'espère Guis dans mes propres

André Guyot

Cabannes le 28.12.15



Registre de concertation clos le 9 décembre 2016

2 observations ont été consignées au registre

2 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

*signature*

**Le Maire**  
**Christian CHASSON**

